

AVIS

19 juin 2025

PROPOSITION DE LIVRE BLANC DE LA NORMANDIE SUR LA RÉFORME DE LA POLITIQUE COMMUNE DES PÊCHES

Rapporteur :

Pascal GILOIRE

Résultat du vote :

84 « pour »

9 « abstentions »

7 « contre »



Établie en 1983, la Politique Commune des Pêches vise à garantir que les activités de pêche et d'aquaculture soient durables à long terme sur les plans environnemental, économique et social. Révisée chaque dizaine d'année, la dernière version datant de 2013 est en cours de révision. La Normandie, première région de pêche de coquillages et conchylicole et deuxième région de pêche maritime, propose donc un livre blanc sur la réforme de la Politique Commune des Pêches.

Le CESER note la volonté de la Région de raisonner en termes de jauge et de puissance sans poser la question de la disponibilité de la ressource. Il attire ainsi l'attention de la Région sur la réflexion à mener sur la pêche en Normandie. A ce titre, il appelle la Région à relancer la réflexion relative à la mise en place d'une Aire Maritime Protégée, ce qui permettrait de reconstituer le stock de ressources marines.

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur l'apparente contradiction entre le plan proposé par la Région et le plan de sortie de flotte européen, visant à soutenir les armateurs envisageant une cessation permanente de leurs activités, en particulier en raison du Brexit. Ce sujet est particulièrement important pour la Normandie en raison de sa proximité avec les îles anglo-normandes.

En dehors de ces réflexions nécessaires, le CESER soutient la démarche de progrès portant sur le renouvellement des flottes, le maintien des compétences et de la filière. A ce titre, s'il soutient l'action régionale d'amélioration des conditions de travail des salariés du secteur de la pêche, il considère que les impératifs de protection de l'environnement doivent également être intégrés dans l'attribution des aides. Cette réflexion ne vise pas à menacer le secteur de la pêche, mais bien à anticiper les futures mutations du secteur et les difficultés qui ne manqueront pas d'arriver au regard du dérèglement climatique.

Le CESER soutient la nécessité d'améliorer la traçabilité des produits, et en particulier les zones de pêche des poissons et les ports d'acheminement. Cette information serait complémentaire aux exigences communautaires, et serait un bon outil de valorisation des produits d'origine normande. Dans un objectif d'amélioration cette traçabilité, le CESER encourage la Région à intégrer les associations de consommateurs aux processus de réflexion.

Le CESER note la difficulté de mobilisation du fonds Littoral avec les acteurs de la pêche, notamment causée par des réticences à intégrer du capital public aux différentes opérations. Il appelle ainsi la Région à faire preuve de pédagogie afin de mobiliser au mieux les aides publiques. Par ailleurs, il considère que ces aides pourraient être orientées pour inciter les acteurs à se tourner vers des groupes normands et français pour la construction de nouveaux bateaux. Il note avec intérêt les initiatives visant à aider les acteurs locaux à profiter de ces contrats de renouvellement notamment les projets de « navire du futur » et d'un modèle standardisé permettant d'en réduire le coût.

Le CESER note positivement la volonté de la Région de renforcer la formation des métiers de la pêche, afin de donner de la visibilité au secteur, améliorer les conditions de travail des salariés et répondre aux difficultés de recrutement en Normandie.

En conclusion, le CESER prend acte du livre blanc normand sur la réforme de la Politique Commune de la Pêche, et invite la Région à tenir compte de ses remarques.

Déclarations des groupes

Déclaration de Guillaume GRAVIER

Au titre de la CGT Normandie

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

La CGT accueille favorablement les remarques émises par le CESER dans son avis sur le *Livre blanc de la Normandie sur la politique commune des pêches*. Nos remarques sur les nécessaires prises en compte de la préservation de la ressource halieutique et de l'amélioration des conditions de travail et de sécurité à bord des navires de pêches ont été prises en considération. Le groupe CGT salue la volonté régionale de préserver une flottille artisanale en limitant l'accès de nos eaux aux navires usines. Elle salue également le souci porté à la traçabilité des produits de la pêche commercialisés.

Pour la CGT, valoriser et promouvoir la gestion durable des océans pour une pêche raisonnable et raisonnée, favorisant une démarche dite « artisanale » en opposition à une logique industrielle, est une voie qui semble logique. La pêche est un élément central d'une politique de gestion durable de l'océan qui combine plusieurs aspects de la préservation des écosystèmes, de la réglementation aux aspects économiques et sociaux. Pour une transition sociale écologique des pêches, l'instauration du principe « du plancher social et du plafond environnemental » est un cadre adéquat de pensée. C'est combler cet espace ouvert par ce cadre qui demeure essentiel pour répondre aux enjeux.

Le groupe CGT souhaite insister sur une interrogation soulevée en commission et à laquelle aucune réponse précise n'a été apportée : Comment concilier « la préservation de l'écosystème économique » avec celle de la ressource ? La CGT est bien évidemment soucieuse de la préservation des emplois dans un secteur important de l'économie normande, mais nous notons que le livre blanc reste vague sur la question de l'adaptation des techniques de pêche face à la préservation de la ressource halieutique et des fonds marins face aux techniques du chalutage de fond et de la pêche à la drague.

Le groupe CGT votera cet avis.

Déclaration de Sophie CHAUSSI

Au titre de GRAINE / CARDERE / URCPIE

Bien consciente qu'en plénière nous votons l'avis et non le document, je ne devrais même pas hésiter et voter pour. D'autant que l'avis met en relief des vigilances et des manques il est vrai. Mais aujourd'hui ça ne me suffit pas, il s'agit probablement de l'effet rebond du contexte de l'incessant recule sur la réglementation environnementale au niveau national, peut-être cela me rend-il plus réactive...

Un livre blanc est l'occasion d'être ambitieux, scientifiquement précis et surtout de voir loin, pour l'avenir de la pêche, des pêcheurs et donc, avant tout, de celui des ressources halieutiques. Sur les aspects environnementaux, on aurait pu s'attendre à plus, à mieux, comme l'ont exprimé mes collègues, je n'y reviens pas.

Pour la discussion, cher Dimitri, les représentants de la protection de la nature sont là, toujours là, au CESER comme dans d'autres instances. Et nous sommes toujours ouvert à continuer, quand bon te semble. Peut-être aussi que ce sujet aurait mérité d'être travaillé de façon croisée entre C4 et C3.

Aujourd'hui, ce n'est pas contre la pêche, ni contre les pêcheurs mais bien pour la mer et tout ce qui y vit que j'exprime mon exaspération de la faiblesse de l'ambition environnementale.

Donc là où je me serais abstenue simplement, par habitude céserienne, aujourd'hui j'ai envie d'être moins céserienne, de marquer mon désaccord sinon avec l'avis avec le lissage et le masquage des urgences environnementales actuellement trop fréquent. Pour tout ça et en soutien à mes collègues, je voterai contre l'avis.